



# Guide des étudiants et des élèves des formations sanitaires & sociales

*Tous mobilisés pour votre vie étudiante !*

## INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS (IFAS) CLINIQUE SAINT MARTIN



# SOMMAIRE

## AVANT PROPOS

---

*Page 1*

## VOLET 1

---

Informations relatives à la vie étudiante

Quel est mon statut en Formation ?

*Page 2*

## VOLET 2

---

Les aides dont je peux bénéficier

*Page 6*

## VOLET 3

---

Les services et prestations que me proposent mon institut et les acteurs de proximité

*Page 38*



# AVANT-PROPOS

---

*Étudier dans le secteur sanitaire et social, c'est s'engager dans une formation exigeante et un métier consacré aux autres. Cet engagement mérite un accompagnement à la hauteur !*

## UN SEUL GUIDE, TOUTES LES AIDES

Pour répondre à une demande de vos représentants, **ce guide unique centralisant en un seul support toute l'information nécessaire a été fait pour vous** afin de vous donner toute l'information nécessaire pour vous aider à réaliser vos études dans les meilleures conditions possibles.

## UN GUIDE PENSE POUR VOUS

**Son objectif :** vous faire gagner du temps, et vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel... Votre formation.

En ce sens, ce guide a été conçu comme **une boîte à outils, organisée en 3 volets :**

- **Les informations relatives à la vie étudiante ;**
- **Les informations relatives aux aides dont vous pouvez bénéficier ;**
- **Les informations relatives à votre institut et à son environnement.**

## COMMENT L'UTILISER ?

1. **Bien identifier votre statut en formation**
2. Rechercher vos aides en fonction de votre profil et de vos besoins (aides au logement, aides financières, alimentaires, etc.)
3. Connaître les relais que vous pouvez solliciter au sein de votre institut ou en proximité.

**Des liens thématiques cliquables vous permettent d'accéder directement aux démarches et informations complémentaires.**



# Volet

# 1

## Informations relatives à la vie étudiante

*Les repères essentiels pour mieux comprendre votre statut, et mieux gérer votre quotidien.*

## QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 1/3

*Il existe différents statuts qui permettent de suivre une formation. Ils varient en fonction du profil et du parcours professionnel de chaque apprenant. Vos droits aux aides financières, votre couverture sociale ainsi que votre accès à certains services dépendent de votre statut de formation. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de bien identifier le vôtre.*

### Elève de niveau infra bac\*

Vous suivez une formation infra bac dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).

A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes.

\*Diplômes d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'assistant familial, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale.



## QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 2/3

### En recherche d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle

Vous êtes en recherche d'emploi et suivez votre formation dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Si vous avez interrompu votre formation initiale depuis plus de 14 mois et que vous ne bénéficiez pas d'une indemnisation de France Travail au titre du chômage et que vous êtes en formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, vous êtes éligible à une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle (demande de rémunération prise en charge par votre institut de formation).

Vous pouvez en outre bénéficier d'indemnités mensuelles de transport et d'hébergement sous certaines conditions de distance entre le domicile fiscal et le lieu de formation.

Vous déclarez ces revenus à l'administration fiscale.

Vous bénéficiez d'une protection sociale au titre de la maladie, maternité, paternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles. La Région prend en charge les cotisations sociales qu'elle reverse aux organismes collecteurs.

### Salarié du privé ou du public en formation continue

Vous suivez une formation en tant que salarié à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'une formation à l'initiative de l'employeur ou de votre propre initiative. Vous vous formez en tout ou partie pendant le temps de travail.

Votre statut pendant la formation - c'est-à-dire votre rémunération, votre protection sociale, vos obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge de vos coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel vous vous trouvez et des financements mobilisés : plan de développement des compétences, projets de transition professionnelle, validation des acquis de l'expérience (VAE), dispositif de reconversion ou promotion par alternance PRO A, mobilisation du compte personnel de formation...



### Travailleur handicapé

Vous êtes en recherche d'emploi, suivez une formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture et bénéficiez de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (RQTH, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH), d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité). Dans le cas où vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'allocation chômage, votre statut BOETH vous permet de bénéficier d'une rémunération régionale dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle (100% du salaire antérieur dans la limite de 2 170,90 €) si vous disposez d'une expérience professionnelle de six mois au cours d'une période de douze mois ou pendant douze mois au cours d'une période de vingt-quatre mois durant votre carrière (bulletins de salaire à fournir).

Sans antériorité professionnelle, le barème à 769,49 € s'applique.

Vous avez un droit d'option entre l'assurance chômage si vous en bénéficiez ou la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (dossier de demande pris en charge par votre institut de formation).



# Volet

# 2

## Les aides dont je peux bénéficier

*Découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit selon vos besoins, ainsi que les aides spécifiques à votre parcours de formation.*



# QUELS SONT VOS BESOINS ?

---



Aides alimentaires



Aides matérielles



Aides au logement  
& recherche de  
logements



Aides financières



Aides mobilité-  
transport



Santé & Bien-être



Accompagnement  
handicap



Aides Culture,  
Loisirs & Sports



Aides à la mobilité  
internationale



Aides juridiques

## LES PANIERS-REPAS DES RESTOS DU CŒUR

### ? Pour qui

Pour tous ceux qui en ont le plus besoin.

### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Paniers-repas
- Possibilité de bénéficier d'un repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

### Critères d'éligibilité :

- ✓ Pour bénéficier des paniers-repas : fournir un justificatif de l'insuffisance des ressources (revenus et situation sociale)
- ✓ Pour bénéficier d'un repas en centre ou auprès d'un Camion du Cœur : aucun justificatif n'est demandé

### 📄 Quelles sont les démarches ?

S'inscrire chaque année auprès de l'antenne locale la plus proche de chez vous.

## REPAS TARIF SOLIDAIRE

### ? Pour qui

Pour tous les étudiants, boursiers ou non.

### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Repas complet : entrée + plat + dessert + pain dans tous les Resto'U des Crous.

### Deux tarifications s'appliquent :

- Un tarif social à 3,30€
- Un tarif très social à 1€

### 📄 Quelles sont les démarches ?

Les étudiants non boursiers en situation de précarité peuvent bénéficier de l'offre à 1€. Pour prendre rendez-vous avec le service social de votre Crous : [Cliquez ici](#)

Les étudiants ne disposant pas d'un restaurant Crous à moins de 20 minutes à pied ou en transports en commun, pourront bénéficier d'une carte prépayée de 40€ par mois pour les boursiers et de 20€ pour les non-boursiers. Il s'agit de la carte CARE. Cette carte pourra être utilisée dans des commerces d'alimentation. **L'étudiant n'a pas de démarche à faire, il reçoit une décision d'attribution puis un message pour accéder à sa carte dématérialisée.**

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES ALIMENTAIRES 2/4

### TICKETSS SERVICES

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide alimentaire qui peut servir de titre de paiement
- Ticket ou carte de paiement
- Le prix des tickets varie entre 10€ et 30€ et peut aller jusqu'à 70€ en fonction des cas

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant boursier
- ✓ Justifier l'état de votre situation financière

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Renseignez-vous directement auprès de la mairie, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles, ou de la CAF.

### LA CROIX ROUGE

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Accueil alimentaire et épicerie sociale
- Paniers de nourriture contre une participation financière symbolique, voire gratuitement en cas d'urgence

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Sur orientation d'un travailleur social

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous en [cliquant ici](#).

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES ALIMENTAIRES 3/4

### 1 CABAS POUR 1 ETUDIANT

#### ? Pour qui

Pour les étudiants de 18 à 26 ans vivant loin de chez eux ou en fracture familiale.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- 1 cabas de courses acheté régulièrement par son parrain ou sa marraine
- Lien social toute l'année universitaire avec son parrain ou sa marraine : invitations, rencontres, loisirs...

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Signer la charte du parrainage sur le site de l'association lors de sa pré-inscription

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Remplissez le formulaire de pré-inscription en [cliquant ici](#).

### COLIS ALIMENTAIRE DELIVRAIDE

#### ? Pour qui

Pour tous les étudiants.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Recevez gratuitement votre panier-repas et autres produits de première nécessité à votre domicile
- Plateforme solidaire de livraison basée à Marseille et Nice

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Sans conditions de ressources

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour remplir le formulaire d'inscription.

[Revenir à mes besoins](#)



### SOLIDAR'BUS – SECOURS POPULAIRE

#### ? Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Antenne mobile qui accueille des jeunes de 16 à 30 ans en situation de précarité dans plusieurs structures de jeunesse (missions locales, foyers de jeunes travailleurs...)
- Thématiques d'action : aide alimentaire, accès à la culture, aide au logement, séjours vacances

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être âgé de 16 à 30 ans
- ✓ Contribution de 2€ demandée

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

S'inscrire directement auprès d'une antenne locale.

### EPICERIES SOLIDAIRES ET CONTACTS UTILES

#### ➤ Epicerie solidaire YAPAGASPI à Aix-en-Provence

Magasin solidaire accessible à tous les étudiants. [Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

#### ➤ Epicerie solidaire Coup d'Pouce à Aix-en-Provence

Pour les étudiants à faibles ressources. [Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

#### ➤ Réseau d'épiceries solidaires ANDES

[Cliquez ici](#) pour obtenir la carte complète des épiceries solidaires.

#### ➤ Association de livraison à domicile de colis alimentaires – Plan B Marseille

Pour les étudiants en situation de précarité. [Cliquez ici](#) pour plus d'infos.

#### ➤ Distribution de colis alimentaires – Association DISSE Marseille

Pour tous les étudiants de Marseille et des alentours. [Cliquez ici](#) pour retrouver les lieux de distribution.

[Revenir à mes besoins](#)



### KIT ETUDIANT – REGION SUD

#### ? Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves du sanitaire.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Un kit de premier équipement dès l'entrée en formation :

- Un pack de tenues professionnelles
- Un accès au module de formation AS 3.0

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant inscrit en formation sanitaire

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Les instituts fournissent automatiquement le kit aux étudiants lors de leur entrée en formation.

### DONS SOLIDAIRES

#### – COP1 SOLIDARITE ETUDIANTE

#### ? Pour qui

Pour tous les étudiants.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Distribution de vêtement, kits d'hygiène, produits cosmétiques, fournitures scolaires, protections menstruelles...
- Un moment chaleureux où étudiants et bénévoles se réunissent pour discuter des différents articles proposés, se conseille

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Sans conditions de ressources

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour connaître les prochaines distributions.

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES MATERIELLES 2/2

### VESTIBOUTIQUE MAGASINS D'HENRY

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Vêtements de seconde main à prix abordable

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Orientation par un travailleur social pour la gratuité

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour trouver la boutique solidaire la plus proche de chez vous ;

### EMMAÜS CONNECT

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et élèves vivant à Marseille et ses alentours, en situation de précarité et/ou en fracture numérique.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Donner accès aux outils numériques à prix solidaire :

- Des recharges prépayées téléphonie et internet à prix solidaire (-40% environ par rapport aux prix du marché)
- Vente de matériel à petit prix : téléphones basiques, smartphones, ordinateurs portables

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Faire sa demande auprès de la structure sociale la plus proche de chez soi. Cliquez ici pour trouver la vôtre.

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES AU LOGEMENT 1/5

### AIDE MOBILI JEUNE – ACTION LOGEMENT

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et jeunes diplômés.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prise en charge d'une partie du loyer avec un montant plafonné à 1100€ par année de formation sur 11 mensualités

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être âgé de moins de 30 ans
- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole ou être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- ✓ Salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120% du SMIC

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis, créer un compte sur le site dédié pour déposer vos justificatifs en ligne.

### AVANCE LOCA-PASS – ACTION LOGEMENT

#### ? Pour qui

Pour les étudiants, les élèves et les salariés.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Financement sous forme de prêt à taux 0% du versement de votre dépôt de garantie (jusqu'à 1 200€)

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole
- ✓ Ou avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle
- ✓ Ou être étudiant salarié et justifier d'un CDD ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ou bien d'un statut d'étudiant boursier

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre

[Revenir à mes besoins](#)





### GARANTIE VISALE – ACTION LOGEMENT

#### ? Pour qui

Pour les personnes entre 18 et 30 ans ou si vous êtes salarié de plus de 30 ans.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Caution locative qui garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement

#### Critères d'éligibilité :

Remplir au moins une de ces conditions :

- ✓ Avoir entre 18 et 30 ans ou être salarié de + de 30 ans embauché(e) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
- ✓ Être logé(e) par un organisme d'intermédiation locative

Mon logement doit :

- ✓ Faire l'objet d'un bail et être ma résidence principale
- ✓ Doit avoir un loyer (charges comprises) de 1300 € maximum hors Île de France
- ✓ Doit être décent et respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

### LOGEMENT TEMPORAIRE – ACTION LOGEMENT

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en contrat d'alternance ou en stage rémunéré.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Plateforme du logement temporaire pour vous loger pour une courte durée ou une longue durée

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être majeur ou mineur émancipé
- ✓ Être salarié dans une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus (CDI, CDD, intérim, alternance ou stage rémunéré)
- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur agricole d'au moins 50 salariés

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Créez votre compte, et déposer votre candidature sur le logement de votre choix.

[Revenir à mes besoins](#)



### LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT - CAF

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide au paiement du loyer de votre résidence principale l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familial (Alf) et l'allocation de logement social (Als)

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ locataires et sans lien de parenté avec le propriétaire
- ✓ titulaires d'un bail (sauf pour les personnes mineures pour qui le bail peut être au nom des parents)
- ✓ Sous conditions de ressources et qu'il s'agisse de la résidence principale

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

### FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - CAF

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires ou sous-locataires.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le FSL permet de s'acquitter de certaines dépenses comme le premier loyer, les frais d'agence ou de déménagement, des factures d'eau, d'électricité...

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous conditions de ressources
- ✓ Sous condition qu'il s'agisse de la résidence principale

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Si vous êtes allocataire de la Caf, il vous suffit de prendre directement contact avec votre caisse. Dans le cas contraire vous devez vous adresser au Centre d'action sociale de votre arrondissement.

[Revenir à mes besoins](#)



### ACTEURS ET PLATEFORMES A CONSULTER

- Location-etudiant
- Studapart
- Immojeune
- L'application Jinka
- CDC Habitat
- Cap'Etudes
- Lokaviz – Crous Logement
- Bed & Crous
- Ensemble 2 Générations

[Revenir à mes besoins](#)



### BOURSE REGIONALE D'ETUDES – REGION SUD

#### ? Pour qui

Pour les personnes inscrites dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé par la Région.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse d'études comprise entre 1 454 et 6 335 €, versée en 10 mensualités

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Aucune condition d'âge ou de résidence n'est requise
- ✓ Sur conditions de ressources N-1 (actualisable en cours d'année)
- ✓ Apprenants en cursus complet ou partiels (nombre d'heures supérieur à 70h)
- ✓ Non cumulable avec la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ni avec une bourse Crous

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.

### LA BOURSE REGIONALE AU MERITE – REGION SUD

#### ? Pour qui

- Pour les lycéens, apprentis, stagiaires en formation continue ayant obtenu la mention très bien au baccalauréat.
- Pour les étudiants boursiers, bénéficiaires de l'aide nationale au mérite ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Pour les boursiers : 400 € par an pendant trois ans
- Pour les non boursiers : 400 € l'année d'obtention du baccalauréat

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir passé son bac dans un des lycées de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)



### AIDE INDIVIDUELLE AUX MAJORS DE PROMOTION – REGION SUD

#### ? Pour qui

Pour tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prime forfaitaire de 400 € par major de promotion

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être inscrit en formation initiale dans un institut de formation autorisé ou agréé par la Région

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

L'identité des majorants de chaque promotion est transmis par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement. Après réception, la Région adresse aux majorants un mail les invitant à déposer leur demande en ligne dans un délai maximum **d'un mois** à compter de la date d'envoi du mail transmis.

### LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – REGION SUD

*Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier, agréées par la Région.*

#### ? Pour qui

Pour les personnes de plus de 16 ans en recherche d'emploi, **qui ont interrompu leur parcours de formation initiale depuis plus de 14 mois et non indemnisées par France Travail** les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation dans certaines conditions.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Une rémunération comprise entre 224,68 € pour les moins de 18 ans et 769,49 € pour les 26 ans et plus.

\* Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un barème représentant 100% de leur salaire antérieur, plafonné à 2170,90 € s'ils ont travaillé 6 mois pendant une période de 12 mois ou 12 mois pendant une période de 24 mois (bulletins de salaire à l'appui).

- Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région et des indemnités de transport et d'hébergement précisées dans les rubriques du guide.

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Ne concerne pas les élèves en continuité de parcours scolaire
- ✓ Non cumulable avec la bourse régionale d'études

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Demande de rémunération prise en charge par l'institut.

[Revenir à mes besoins](#)



### AIDE SPECIFIQUE PONCTUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

#### ? Pour qui

Pour les étudiants de moins de 35 ans (sauf en cas de reconnaissance handicap CDAPH) inscrits dans l'enseignement supérieur.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le montant maximum de l'aide spécifique est de 3 071 €
- Si plusieurs aides ponctuelles sont accordées au cours de la même année universitaire, leur montant cumulé ne peut pas dépasser 6 142 €

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous condition de difficultés financières ponctuelles

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

### AIDE SPECIFIQUE ANNUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

#### ? Pour qui

Pour les étudiants de moins de 35 ans (sauf en cas de reconnaissance handicap CDAPH) inscrits dans l'enseignement supérieur.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Montant variable selon votre profil

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Ne pas percevoir de bourse sur critères sociaux
- ✓ Sous condition de rencontrer des difficultés financières durables

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

[Revenir à mes besoins](#)

### REMUNERATION DE FIN DE FORMATION – FRANCE TRAVAIL

#### ? Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- La rémunération de fin de formation (RFF) prend la suite de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) lorsque la durée de la formation dépasse la durée des droits ARE ou ASP.

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi
- ✓ Être en formation continue
- ✓ Suivre une formation conduisant à une certification

**Non cumulable avec la bourse régionale d'études ni la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.**

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur [francetravail.fr](http://francetravail.fr) ou en prenant contact avec votre conseiller directement.

[Revenir à mes besoins](#)





### AIDES A LA GARDE D'ENFANTS (AGE) – FRANCE TRAVAIL

#### ? Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi peu voire non indemnisés ayant des enfants à charge.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide financière pour le paiement des frais de garde
- L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi avec au moins un enfant à charge

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur [francetravail.fr](http://francetravail.fr)

### AIDE D'URGENCE POUR LES VICTIMES CONJUGALES – CAF

#### ? Pour qui

Pour les étudiants et élèves victime de violences conjugales.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

C'est une aide financière versée en cas de violences conjugales commises par la personne avec laquelle vous êtes ou étiez en couple. Elle peut vous aider à vous éloigner de la personne violente. Cette aide est versée en une seule fois.

#### Critères d'éligibilité :

✓ Être victime de violences conjugales, attestées par un des documents suivants datant de moins de 12 mois :

- un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ;
- un signalement adressé au procureur de la République ;
- une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et effectuer votre demande.

[Revenir à mes besoins](#)

## AIDES FINANCIERES 6/6

*Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de votre institut ou contacter les partenaires locaux.*

### ACTEURS A CONSULTER

➤ Référents Instituts :

En cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec la direction de votre Institut de formation.

➤ Les communes

- Certaines communes proposent des bourses municipales d'aides aux jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation...). Il convient de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence.

- Certaines communes proposent des « cartes jeunes », donnant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés.

### LES PARTENAIRES LOCAUX

Exemples :

- Les travailleurs sociaux des CCAS
- Les travailleurs sociaux des missions locales
- Les travailleurs sociaux des maisons départementales de solidarité
- Les travailleurs sociaux de la CPAM

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES MOBILITE-TRANSPORT 1/6

### LE PASS ZOU ! ETUDES – REGION SUD

#### ? Pour qui

Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans jusqu'au 31 août de l'année scolaire.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bénéficiez d'un abonnement de transport unique valable du 1er septembre au 31 août
- Le montant annuel est compris entre 55€ (pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710€ (45€ pour les familles nombreuses) et 90€ par an.

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Déposez votre demande sur [le site régional dédié](#).

### LA CARTE ZOU SOLIDAIRE et SOLIDAIRE +

#### ? Pour qui

Les personnes disposant de revenus modestes

Les personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Carte de réduction valable 1 An sur les tarifs et abonnements (train et bus)

La carte solidaire (-50% de réduction si le quotient familial est compris entre 601 et 800 € par mois.

La carte solidaire + (-90% de réduction si quotient familial compris entre 0 et 600€ par mois.

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Avant d'acheter les titres de transport et abonnements, déposez votre demande de carte solidaire sur [le site régional dédié](#).

Pour plus d'informations, cliquez [ICI](#)

[Revenir à mes besoins](#)



### INDEMNITES DE STAGE – REGION SUD

*Pour les élèves en formation menant au diplôme d'Etat d'aide-soignant*

#### ? Pour qui

Pour les élèves aides-soignants ne bénéficiant d'aucune prise en charge financière de son employeur ou OPCO.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- 9 € par semaine de stage réalisée

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Les indemnités de stage et de déplacement sont versées par l'intermédiaire de l'institut selon une procédure interne.

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES MOBILITE-TRANSPORT 3/6

### AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 1/2

*Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier (aide liée à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle).*

#### ? Pour qui

Les stagiaires de la formation professionnelle (personnes en recherche d'emploi) rémunérés par la Région en formation d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier ou d'aide-soignant.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Une prise en charge mensuelle du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la situation du stagiaire, de la distance entre le lieu de formation et le domicile selon les barèmes suivants :

| Type de public                                                                                                                                                                                                                                                                   | Distance domicile/lieu de formation | Transport seul | Transport en cas d'hébergement | Héberge ment seul | Transport et hébergement                |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------|--------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|--|
| Personnes en recherche ou privée d'emploi de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité                                                                                                                                                                                    | 15 km ou moins                      | 0 €            | 0 €                            | 37,20 €           | 37,20 €                                 |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 15 km à 50 km               | 32,93 €        | 13,95 €                        | 37,20 €           | 51,15 €                                 |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 50 km                       | 32,93 €        | 24,85 €                        | 37,20 €           | 62,05 €                                 |  |
| Personnes en recherche ou privée d'emploi de 18 ans et plus ayant moins de 6 mois d'activité                                                                                                                                                                                     | 15 km ou moins                      | 0 €            | 0 €                            | 0 €               | Transport et hébergement non cumulables |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 15 km à 50 km               | 32,93 €        | 0 €                            | 0 €               |                                         |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 50 km                       | 32,93 €        | 0 €                            | 81,41 €           |                                         |  |
| Personnes en recherche ou privée d'emploi : <ul style="list-style-type: none"><li>• Parents isolés</li><li>• Femmes seules enceintes</li><li>• 6 mois d'activité salariée</li><li>• Mère de famille, 3 enfants</li><li>• Femme veuve, séparée, divorcée moins de 3 ans</li></ul> | 15 km ou moins                      | 0 €            | 0 €                            | 0 €               | Transport et hébergement non cumulables |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 15 km à 50 km               | 32,93 €        | 0 €                            | 0 €               |                                         |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 50 km à 250 km              | 32,93 €        | 0 €                            | 81,41 €           |                                         |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Plus de 250 km                      | 53,36 €        | 0 €                            | 101,84 €          |                                         |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                     |                |                                |                   |                                         |  |

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES MOBILITE-TRANSPORT 4/6

### AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 2/2

Pour les travailleurs handicapés, les remboursements sont les suivants :

|                                                         |                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Stagiaires âgés de moins de dix-huit ans</u></b>  |                                                                                                                                |
| distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres | remboursement des trois quarts des frais de transport à raison d'un voyage mensuel                                             |
| <b><u>autres stagiaires :</u></b>                       |                                                                                                                                |
| distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres | remboursement en totalité des frais de transport pour un voyage par trimestre si la durée du stage est supérieure à trois mois |

#### **Critères d'éligibilité :**

- ✓ Être éligible à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (personne en recherche d'emploi non indemnisée par France Travail).
- ✓ Concernant l'aide à l'hébergement : ne pas percevoir l'aide individuelle à l'hébergement régionale. Les deux aides ne sont pas cumulables.

#### **Quelles sont les démarches ?**

Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération et déclarer la distance entre leur domicile fiscal et le lieu de la formation ou du stage (possibilité de changer leur situation en cours d'année). L'établissement est chargé de solliciter l'aide au transport et à l'hébergement auprès du prestataire mandaté par la Région.

[Revenir à mes besoins](#)



### AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE – PERMIS A 1 EURO

#### ? Pour qui

Pour les jeunes entre 15 et 25 ans.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt de l'État destiné au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Le prêt doit être exclusivement destiné au financement d'une formation initiale ou d'une formation complémentaire
- ✓ S'inscrire dans une école partenaire

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour tester votre éligibilité.

[Revenir à mes besoins](#)

### ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

- Les métropoles
- France Travail (Aide à la mobilité)
- Les missions locales
- Les Bureaux Municipaux de l'Emploi
- Applications de covoiturage

Partager vos trajets et bénéficiez d'une prime pour les conducteurs :  
[Karos](#), [BlaBlaCar](#), [mobicoop](#)

[Revenir à mes besoins](#)





### ÊTRE ASSURE AUTONOME

*Dans les mois suivant votre 18<sup>ème</sup> anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.*

#### ? Pour qui

Pour tous les jeunes de plus de 18 ans.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais médicaux.

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

- Créez votre compte sur [ameli.fr](https://ameli.fr).
- Pensez à désigner un médecin traitant afin d'avoir un meilleur suivi médical et un remboursement plus important (70 % au lieu de 30 %).
- Enregistrez votre RIB pour être sûr de recevoir vos remboursements ;

### LE PASS SANTE JEUNES – REGION SUD

#### ? Pour qui

Pour tous les jeunes de la région entre 15 et 26 ans.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux partenaires

#### Critères d'éligibilité :

- ✓ Être résident de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour faire votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 2/3

*Prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi avancer plus sereinement dans sa formation. Si vous ressentez un mal-être, si vous vous questionnez sur vous-même ou vivez une situation difficile, ne restez pas seule.*

*Découvrez toutes les ressources à votre disposition :*

### ACTEURS NATIONAUX A CONSULTER

#### ➤ Prendre soin de sa santé mentale :

- Le numéro national de prévention du suicide : 3114. Ecoute professionnelle et confidentielle 7j/7 – 24h/24.
- Ligne d'écoute de Fil Santé Jeunes : Ligne d'écoute au 0 800 253 236 accessible 7j/7 de 9h à 23h, un forum et un tchat
- Association Nightline : une ligne d'écoute nocturne de 21h à 2h30 et un tchat tenu par les étudiants bénévoles formés – [nightline.fr](https://nightline.fr)
- 12 séances avec un psychologue libéral en passant par la plateforme - <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>
- ACCA : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7j/7 au 0 800 73 08 15 (appels anonymes et gratuits)
- Mon parcours psy : 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie. Vous devez faire l'avance des frais. Vous serez ensuite remboursé.

### ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX

#### ➤ Planning Familial :

- Numéro vert : 08 00 08 11 11
- Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.
- Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

[Revenir à mes besoins](#)



➤ **Des questions sur votre sexualité, la contraception, le dépistage, l'IVG...**

- [questionsexualite.fr](http://questionsexualite.fr)
- Hépatites Info Service : 0 800 845 800 – [hepatites-info-service.org](http://hepatites-info-service.org)
- Sida Info Service : 0 800 840 800 – [sida-info-service.org](http://sida-info-service.org)

➤ **Besoin d'aide au sujet d'une addiction**

- [Drogues-info-service.fr](http://Drogues-info-service.fr) : 0 800 23 13 13.  
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.
- Écoute cannabis : 0 980 980 940.  
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.
- [Alcool info service](http://Alcool info service) : 0 980 980 930.  
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.
- [Tabac info service](http://Tabac info service) : 39 89.  
Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.
- [Joueurs Info Service](http://Joueurs Info Service) : 09 74 75 13 13  
De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.
- Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.

Trouver une CJC proche de chez moi (voir tout en bas de la page en lien)

[Revenir à mes besoins](#)



## ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH) - CAF

### ? Pour qui

Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans ou plus.

### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.

### Critères d'éligibilité :

- ✓ Votre taux d'incapacité est déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- ✓ Sous condition de ressources

### 📄 Quelles sont les démarches ?

Constituer votre dossier auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence. [Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

[Revenir à mes besoins](#)



### LE PASS CULTURE

#### ? Pour qui

Pour tous les jeunes âgés de 18 ans.

#### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques
- Un crédit de 150 € est accordé sur l'application pendant 3 ans

#### Critères d'éligibilité :

✓ Avoir entre 15 et 21 ans

#### 📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour télécharger l'application et créer votre compte.

[Revenir à mes besoins](#)



### ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

#### ➤ Les Cartes Jeunes

Certaines mairies proposent des cartes jeunes offrant des réductions auprès de partenaires référencés. Il convient également de vous renseigner auprès de votre commune de résidence.

Exemples :

- Toulon propose une carte jeune via la Maison de l'étudiant à tous les jeunes de moins de 30 ans résidant ou en formation à Toulon ;
- La Garde propose la carte Pass'Jeune, réservée aux moins de 25 ans, habitant à la Garde, offrant des réductions auprès des partenaires référencés ;
- Saint-Raphaël a mis en place la carte Jeunes pour les moins de 25 ans en formation ou résidant sur le site de Saint-Raphaël.

#### ➤ Consultez votre office de tourisme pour plus d'informations

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (PRAME) STAGE VOLET SANITAIRE ET SOCIAL- REGION SUD

### ? Pour qui

Les étudiants domiciliés fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits en formation initiale ou en alternance dans l'une des filières du sanitaire ou du travail social au sein d'un établissement de formation autorisé ou agréé par la Région et situé sur le territoire régional et réalisant un **stage pratique à l'étranger** d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026

### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse de 125 €/ semaine complète de 7 jours consécutifs, plafonnée à 2500 € par année universitaire et bénéficiaire.

Aide complémentaire de 200 € forfaitaire pour les frais de visa et 400 € forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap.

**Non cumul** avec le dispositif PRAME Etudes, ERASMUS, toute autre aide à la mobilité internationale et une indemnité de stage supérieure à 200 €/semaine.

### Critères d'éligibilité :

- ✓ Inscrit en formation initiale ou en alternance dans l'une des filières du sanitaire ou du travail social au sein d'un établissement de formation autorisé ou agréé par la Région et situé sur le territoire régional.
- ✓ Domicilié fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ✓ Réaliser un stage à l'étranger d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026.
- ✓ Ne pas bénéficier de la nationalité du pays dans lequel est réalisé le stage.
- ✓ Quotient Familial figurant sur l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus

[Revenir à mes besoins](#)



## AIDE JURIDICTIONNELLE DE L'ETAT

### ? Pour qui

Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.

### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).

### Critères d'éligibilité :

✓ Sous conditions de ressources

### 📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour estimer votre éligibilité.

## CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS

### ? Pour qui

Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques.

### 🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Des consultations gratuites avec un avocat lors de permanences organisées par certains organismes

### Critères d'éligibilité :

✓ Certaines permanences sont ouvertes à tout le monde et d'autres sont parfois réservées à un certain type de public (les jeunes, les personnes hospitalisées, etc.).

### 📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites pour prendre rendez-

[Revenir à mes besoins](#)





**Volet**

# 3

**Les services et prestations que  
me proposent mon institut et les  
acteurs de proximité**

*Trouver des informations personnalisées sur votre  
établissement, et sur les services de votre territoire  
qui contribuent à vous accompagner dans votre vie  
étudiante.*

## Informations pratiques

---

### Comment se rendre à l'IFAS ?

En transport en commun : Ligne n°12B / Arrêt : Camoins Les Bains

Par l'autoroute : Accès par l'A50

En arrivant de Marseille : Sortie : Saint-Menet/ La Valentine/ La Barasse/ Saint Marcel

En arrivant d'Aubagne, Toulon : Sortie : La Penne Sur Huveaune/ Saint-Menet/ La Valentine

### Stationnement

Les élèves disposent d'un parking réservé fermé.

### Les repas

Aucun repas ne peut être pris dans les locaux de l'IFAS.

Les élèves peuvent prendre leur repas à la cafétéria de la Clinique Saint Martin (4€) ou déjeuner en extérieur.

### Horaires d'ouverture de l'IFAS

Accueil des élèves : du lundi au vendredi (8h00-12h00 / 13h00-17h00)

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.



### LA VIE A L'IFAS

#### **Référent pédagogique**

Un référent pédagogique suit chaque élève dans son parcours de formation pour favoriser le développement personnel et lui permettre de mesurer sa progression.

#### **Référent administratif et comptable**

Chaque élève est accompagné par le secrétariat de l'IFAS pour toutes les démarches administratives et/ou financières.

#### **Référent handicap**

Les élèves en situation de handicap sont accompagnés par un référent chargé de les informer, d'organiser et mettre en œuvre leur parcours de formation en lien avec la Direction de l'IFAS et le référent pédagogique.



## Autres contacts utiles

---

### **Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et prévention des risques psycho-sociaux**

- **La maison des femmes** est à disposition du public sur l'Hôpital de la Conception, [maisondesfemmes@ap-hm.fr](mailto:maisondesfemmes@ap-hm.fr) ou par téléphone **04.91.38.17.17**. Accueil sans RDV du lundi au vendredi de 9h à 16h30.
  - Prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles et sexistes ou victimes d'incestes passés.
  - Prise en charge des femmes victimes de Mutilations génitales Féminines.
  - Accompagnement des femmes enceintes en situation de violence.
  
- **Etudiants en difficultés** (Mal-être, harcèlement, sexisme...) – Tél : 0 800 737 800
  
- **Urgences Psychiatriques** CAP 48 APMH Nord – Tél : 04 91 96 49 56 ou 04 91 96 48 32 ou urgences psychiatriques Timone – Tél : 04 13 42 93 00
  
- **SAMU** en cas d'urgences médicales – Tél : **15** ou **SMS sourds/malentendants : 114**
  
- **Numéro national de prévention du suicide** – Tél : 3114 gratuit, accessible 24/24, 7 j/7

